

## COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 25 MARS 2013.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq du mois de mars à 20 heures, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt mars 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

**Membres présents** : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Fabienne STICH, Christophe BITARD, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Cyrille LHUILLIER, Eric MICHELAT, Pierre RENTZ et François WASSMER.

**Membre(s) absent(s) ayant donné procuration** :

Philippe HEID à Cyrille LHUILLIER

Agnès MATTER BALP à Christophe BITARD

Florent OTT à André ONIMUS

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, assistée par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

**Etaient invités par ailleurs** : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.  
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

Il ouvre la séance à 20h00 heures.

M. le Président aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter deux points supplémentaires intitulés « Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n°8 Carrelage : Actes de sous-traitance n°1 et n°2 » et « Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1 Gros œuvre-Terrassement-VRD : Acte spécial de sous-traitance modificatif ». Le conseil communautaire approuve.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 25 février 2013
2. Répartition des sièges du futur conseil communautaire
3. Zones d'activité économique
  - 3.1 Fixation du prix de l'are viabilisé
  - 3.2 Zone Industrielle Koechlin : Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire de sol signée avec EDF
4. Gestion des déchets ménagers :
  - 4.1 Redevance incitative des ordures ménagères : Tarification complémentaire 2013
  - 4.2 Redevance incitative des ordures ménagères : Exonération pour les entreprises présentant des contrats
  - 4.3 Eco-Emballages : Convention spécifique Standard Expérimental Métaux
  - 4.4 Marchés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Lot 2 Fourniture et distribution de bacs roulants pucés - Avenant n°1
5. Attribution de fonds de concours aux communes pour l'adhésion au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade verte)
6. Ressources humaines
7. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
  - 7.1 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Attribution du lot unique et contrôle technique
  - 7.2 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Décision modificative N°1/2013
  - 7.3 Munchouse : Aménagement rues d'Hirtzfelden, des fleurs et de Rumersheim
  - 7.4 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Prêt et création d'une ligne de trésorerie : choix de l'organisme bancaire
  - 7.5 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n°8 Carrelage : Actes de sous-traitance n°1 et n°2
  - 7.6 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1 Gros œuvre-Terrassement-VRD : Acte spécial de sous-traitance modificatif
  - 7.7 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)
  - 7.8 Rumersheim-le-Haut : Aménagement rues du Muhlbach et de Blodelsheim – Délibération relative à une remise gracieuse
  - 7.9 Rustenhart : Aménagement rue des bleuets – Délibération relative à une remise gracieuse
8. Divers (coopération transfrontalière GLCT, SCOT et Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, Iles du Rhin, multi-accueil intercommunal à Munchouse, immobilier d'entreprises...)
9. Communications

## **1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 25 février 2013**

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2013 est approuvé sans observation.

## **2. Répartition des sièges du futur conseil communautaire**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

M. le Président indique qu'à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux, en mars 2014, le conseil communautaire sera composé selon les règles prévues à l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre et la répartition des délégués pourront être établis de 2 manières :

**Par accord amiable** des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population totale.

Les règles suivantes doivent toutefois être respectées :

- La répartition des sièges des délégués tient compte de la population de chaque commune ;
- Chaque commune dispose d'au moins un siège
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- Le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges, variable en fonction de la population municipale de l'EPCI, qui serait attribué à défaut d'accord amiable.

**A défaut d'accord amiable**, le nombre et la répartition des sièges sont établis selon les modalités décrites à l'article L. 5211-6-1. Le nombre de sièges est fixé, comme indiqué précédemment, en fonction de la population et à partir du tableau figurant dans l'article en question. Les sièges sont répartis entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, avec certains mécanismes correctifs.

M. le Président attire l'attention sur l'hypothèse d'une absence d'accord amiable.

Les communes peuvent créer ou répartir un nombre de sièges inférieur ou égal à 10 % du nombre de sièges fixé dans le tableau et éventuellement corrigé en application des mécanismes prévus.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des sièges en cas de désaccord avec 2 siège(s) supplémentaire(s) à répartir librement :

Communes	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires
Blodelsheim	1 729	4
Fessenheim	2 276	6
Hirtzfelden	1 152	3
Munchhouse	1 616	4
Roggenhouse	482	1
Rumersheim-le-Haut	1 111	2
Rustenhart	823	2
<b>Total</b>	<b>9 189</b>	<b>22</b>

**Les délibérations des conseils municipaux** permettant une composition du conseil communautaire par accord amiable ou l'application de la majoration de 10 % précitée et la répartition des sièges issus de cette majoration **devront intervenir avant le 31 août 2013.**

Au regard des délibérations prises, le Préfet constatera par arrêté, avant le 31 octobre 2013, le nombre total de sièges que comptera le prochain conseil communautaire ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du renouvellement général des conseils municipaux.

**Aucune délibération préalable du conseil communautaire n'est exigée et il n'est pas nécessaire de procéder à une modification des statuts de l'EPCI.** La composition de l'organe délibérant résultera d'une décision préfectorale qui se substituera aux dispositions statutaires.

Néanmoins, une concertation a été engagée au sein de la communauté de communes afin d'examiner les perspectives d'évolution de la composition du conseil communautaire et de faire délibérer ensuite les conseils municipaux.

M. le Président invite l'ensemble des communes de la communauté de communes à se prononcer sur le nombre total de sièges du futur conseil communautaire et les modalités de répartition de ces sièges entre les communes membres. **L'absence de délibération communale vaut défaut d'accord.**

Il rappelle que les statuts de la communauté de communes, validés par arrêté préfectoral du 8 août 2006, prévoient que chaque commune soit représentée au conseil communautaire à raison de :

- Jusqu'à 1 000 habitants : 2 délégués
- De 1001 à 2 000 habitants : 3 délégués
- De 2001 à 3 000 habitants : 4 délégués
- Plus de 3 000 habitants : 5 délégués.

Selon la strate démographique de la communauté de communes (de 5 000 à 9 999 habitants), le nombre de sièges de droit est de 22 et le nombre maximum de sièges à répartir librement en tenant compte de la population peut aller jusqu'à 27.

**Sur avis du bureau communautaire, il est proposé de maintenir, après les municipales de 2014, le nombre de conseillers communautaires à 20.**

De la même manière, **il est proposé que le conseil communautaire soit composé de délégués élus de chaque commune membre dont le nombre est déterminé au prorata de sa population municipale, selon les critères actuellement inscrits dans les statuts.**

La population prise en compte est la population municipale authentifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour chaque commune (population légale de 2009 – INSEE).

**Compte tenu de ces éléments, la répartition des sièges au conseil communautaire serait la suivante :**

Communes	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires
Blodelsheim	1 729	3
Fessenheim	2 276	4
Hirtzfelden	1 152	3
Munchhouse	1 616	3
Roggenhouse	482	2
Rumersheim-le-Haut	1 111	3
Rustenhart	823	2
<b>Total</b>	<b>9 189</b>	<b>20</b>

Il est soumis à l'approbation des communes membres le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire qui sera issue du prochain renouvellement des conseils municipaux, en mars 2014, sur la base du tableau ci-dessus.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Adopte cette délibération.**

### **3. Zones d'activité économique**

#### **3.1 Fixation du prix de l'are viabilisé**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

### **3.2 Zone Industrielle Koechlin : Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire de sol signée avec EDF**

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération du 22 novembre 2010, le conseil communautaire autorisait la conclusion d'une convention d'occupation précaire de sol au bénéfice d'EDF du 1er décembre 2010 au 31 décembre 2011 sur 2,09ha de terrains disponibles dans la Zone Industrielle Kœchlin afin de couvrir leurs besoins en matière de places de stationnement lors de la période d'arrêt de tranche du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Fessenheim. Tous les travaux d'aménagement ont été entrepris par EDF.

Par délibération en date du 19 décembre 2011, le conseil communautaire autorisait la prolongation de la durée d'occupation précaire de sol au 31 décembre 2013. Le besoin en superficie de terrains transformé en places de stationnement était réduit à 1,48ha. Une redevance annuelle de 1€ par m<sup>2</sup> était fixée.

Pour couvrir des besoins supplémentaires de parking liés à la campagne d'arrêt de tranche qui s'étendra *a priori* sur 6 mois à compter du mois d'avril 2013, EDF souhaite à nouveau pouvoir augmenter sur cette période la superficie du stationnement à 2,09ha (voir **annexe**).

Il est proposé d'autoriser cette demande moyennant le paiement au *pro rata temporis* d'une redevance annuelle qui s'établirait à 1€ par m<sup>2</sup> pour les parcelles concernées.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à intervenir à la convention d'occupation précaire de sol au bénéfice d'EDF dans la Zone Industrielle Kœchlin pour la période du 1er avril 2013 au 31 décembre 2013 (voir **annexe**) ;**

**Fixe le montant de la redevance annuelle à 1 € par m<sup>2</sup> pour les parcelles concernées.**

#### **4. Gestion des déchets ménagers :**

##### **4.1 Redevance incitative des ordures ménagères : tarification complémentaire 2013**

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération du 17 décembre 2012, le conseil communautaire a fixé le montant de la redevance incitative des ordures ménagères 2013.

Sur proposition du comité consultatif « Environnement », le conseil communautaire est amené à voter les tarifs complémentaires 2013 de la redevance incitative Ordures Ménagères (pièces détachées et accessoires des bacs roulants pucés et kits de collecte des biodéchets).

Il est proposé de prendre connaissance de la grille tarifaire donnée **en annexe**.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de voter les tarifs complémentaires 2013 de la redevance incitative comme indiqué dans la grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe.**

#### **4.2 Redevance incitative des ordures ménagères : exonération pour les entreprises présentant des contrats**

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le conseil communautaire a fixé le montant de la redevance incitative des ordures ménagères 2013.

Cette redevance est due par tous les usagers domiciliés sur le territoire de la communauté de communes, ce qui inclut notamment :

- Les ménages occupants un logement individuel ou collectif en résidence principale ou secondaire ;
- Les administrations ainsi que tous professionnels, producteurs de déchets pouvant être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, qui ne peuvent justifier d'un contrat d'élimination de tous les déchets générés par leur activité professionnelle.

Il est proposé d'exonérer les professionnels sous conditions. Ces usagers devront fournir leurs justificatifs avant le 31 décembre de chaque année afin de prétendre à une quelconque exonération. L'accès aux déchèteries et à la plateforme intercommunale du Harthlé leur sera refusé.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Exonère les professionnels justifiant d'un contrat d'élimination de tous les déchets générés par leur activité professionnelle.**

#### **4.3 Eco-Emballages : Convention spécifique Standard Experimental Métaux**

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération du 30 mai 2011, le conseil communautaire a autorisé la signature du contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages. Le barème E prévoit des soutiens pour les métaux conformes aux standards par matériau suivants :

- Acier (acier issu de la collecte séparée, acier issu des mâchefers des UIOM, acier issu de compost)
- Aluminium (aluminium issu de compost, aluminium issu de la collecte séparée, aluminium issu des mâchefers des UIOM)

Néanmoins, des métaux récupérés à différents stades d'un processus de traitement des déchets ménagers, avec pollution par des éléments organiques ou des ordures ménagères en général, peuvent également avoir un niveau de qualité proche de ceux issus de compost et être recyclés dans des conditions similaires.

Le présent contrat entrera en vigueur au jour de la prise d'effet du CAP et est conclu jusqu'au 31 décembre 2013. L'évaluation de la pertinence du standard expérimental devra être réalisée par Eco-Emballages dans un délai de 3 ans.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président à signer la convention spécifique Standard Experimental Métaux avec Eco-Emballages.**

#### **4.4 Marchés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Lot 2 – Fourniture et distribution de bacs roulants pucés - Avenant n°1**

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération en date du 10 septembre 2012, le conseil communautaire a attribué le marché de fourniture et distribution de bacs roulants pucés à la société PWS.

Le 1<sup>er</sup> février 2013, cette société a fusionné avec la société CITEC Environnement (société mère) par fusion-absorption pour devenir une seule entité, CITEC Environnement.

Afin d'honorer les factures à cette nouvelle entité, un avenant administratif est à intervenir.

La répartition avec les deux (2) sous-traitants reste inchangée et est répartie comme suit :



<b>Prestataires du marché</b>	<b>Prestataires après fusion-absorption</b>	<b>Montants TTC</b>
PWS	Citec Environnement	152.196,86 €
ACP Services ( <i>sous-traitant</i> )	ACP Services ( <i>sous-traitant</i> )	97.746,81 €
STYX ( <i>sous-traitant</i> )	STYX ( <i>sous-traitant</i> )	6.018,27 €
<b>TOTAL MARCHE TTC</b>		<b>255.961,94 €</b>

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et toutes les pièces y relatives.**

**5. Attribution de fonds de concours aux communes pour l'adhésion au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigade verte)**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Crée en 1988, le Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux, dit « Brigade Verte », regroupe des communes du Haut-Rhin, le Conseil Général ainsi que, le cas échéant, des syndicats de communes et des communautés de communes. Ces gardes champêtres sont placés sous l'autorité juridique des maires.

Avec plusieurs milliers d'interventions chaque année, les domaines d'activité de la Brigade Verte sont aussi variés que le permettent les compétences des gardes champêtres. Leur présence sur le terrain fait des gardes de la Brigade Verte les garants de la préservation du patrimoine naturel, rural et urbain. Au service des maires, la Brigade Verte se veut également une police de proximité pouvant répondre 7/7 jours à de nombreuses sollicitations.

Parmi les principaux domaines d'intervention de la brigade verte, les déchets tiennent une place importante. Viennent ensuite les domaines suivants : circulation, animaux, urbanisme, nuisances, dégradations...

Aussi, il est proposé d'octroyer un fond de concours au profit des communes membres pour favoriser leur adhésion au Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigade verte).

Il convient donc d'accepter ce principe pour l'ensemble des communes membres au titre de l'année 2013, à savoir :

<b>Commune concernée</b>	<b>Montant du fonds de concours</b>
Blodelsheim	3 440,17
Fessenheim	10 915,36
Hirtzfelden	2 282,81
Munchhouse	2 767,79
Roggenhouse	783,93
Rumersheim-le-Haut	2 489,45
Rustenhart	1 359,20
<b>Total</b>	<b>24 038,72</b>

Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes. Il sera versé sur présentation de justificatifs d'adhésion des communes membres et au *pro rata temporis* pour les communes qui adhèrent en cours d'année.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire,**

**Par 17 voix pour et 3 contre,**

**Décide d'attribuer aux communes membres au titre de l'année 2013 les fonds de concours tel que défini dans le tableau ci-dessus ;**

**Donne pouvoir à M. le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Observations : Mme Fabienne STICH propose de visionner des photos de dépôts sauvages constatés aux principaux points d'apport volontaire à Fessenheim. Cette situation est également relevée dans d'autres communes de façon plus ou moins importante.*

*M. François Wassmer fait part de critiques vis-à-vis de la décision de versement de fonds de concours aux communes membres, laquelle contribue à réduire la marge de manœuvre financière de la communauté de communes pour des projets nouveaux.*

*M. André ONIMUS rappelle que le versement de ce fonds de concours est justifié par le fait qu'une partie des interventions de la Brigade Verte relève de la gestion des déchets (dépôts sauvages et surveillance en déchèteries).*

## **6. Ressources humaines**

### **6.1 Validation de service CNRACL**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président donne connaissance au conseil communautaire de la demande de validation de service auprès de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) concernant Mme Emmanuelle PARANT pour les périodes d'emploi du 15 avril 1996 au 31 janvier 1998.

La somme demandée à l'employeur, correspondant aux contributions rétroactives à payer, s'élève à 5 008,50 €. L'agent devra également contribuer aux retenues rétroactives d'un montant de 738,98 € par prélèvement mensuel sur sa fiche de paie.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise la prise en charge de cette contribution aux charges patronales pour 5 008,50 € pour les périodes sus indiquées à verser à la CNRACL ;**

**Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013.**

## **7. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée**

### **7.1 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Attribution du lot unique et contrôle technique**

Rapporteurs : MM. Cédric LEPAUL et Patrice WALTISPERGER, Vice-présidents.

Par délibération en date du 25 février 2013, la communauté de communes a accepté de réaliser les études et les travaux de mise en conformité de l'atelier municipal de Blodelsheim sous la maîtrise d'ouvrage déléguée et retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence relatif aux travaux d'aménagement du local communal, trois offres ont été déposées pour le lot unique.

Ce lot unique comprend les postes suivants : ouverture de façade, menuiserie bois, faïence murale, sanitaires, électricité, clôture, sols collés, nettoyage de chantier et peinture.

En parallèle, une consultation relative aux prestations de contrôle technique a été engagée.

Après analyse et vérification des offres, le mieux-disant est le suivant :

Lot	Désignations	Titulaires	Adresses titulaires	Montants des marchés TTC
1	Lot unique	BERINGER Peintures	BLODELSHEIM	41 860,00 €
2	Contrôle technique	APAVE	MULHOUSE	1 375,40 €

Il est proposé de retenir les entreprises précitées.

Suite aux exposés de MM. Cédric LEPAUL et Patrice WALTISPERGER, Vice-présidents, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de retenir les entreprises, tel que défini dans le tableau ci-dessus ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir et toutes pièces y relatives.**

#### **7.2 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Décision modificative N°1/2013**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Vu la délibération désignant le titulaire ainsi que le montant du marché retenu,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise l'inscription de crédits supplémentaires au Budget 2013 ainsi qu'il suit :**

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>458X11</b> – Blodelsheim – Aménagement bâtiment communal	Ouverture de crédits	+ 50.000,00 €	+ 50.000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>50.000,00 €</b>	<b>50.000,00 €</b>

### **7.3 Munchhouse : Aménagement rues d’Hirtzfelden, des Fleurs et de Rumersheim**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le conseil municipal de Munchhouse, dans sa séance du 13 décembre 2012, a décidé de confier les études et travaux nécessaires au réaménagement des rues d’Hirtzfelden, des Fleurs et de Rumersheim à la maîtrise d’ouvrage déléguée de la communauté de communes.

Le coût d’objectif sera déterminé lors de la phase étude.

Il est proposé d’accepter cette demande de la commune de Munchhouse.

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l’article **458X43** (à créer) du budget primitif 2013 de la Communauté de communes.

Suite à l’exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l’unanimité,**

**Accepte de réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d’ouvrage déléguée de la communauté de communes ;**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013 à l’article 458X43 à créer ;**

**Autorise le dépôt d’une demande de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin ;**

**Autorise le lancement d’avis d’appel public à la concurrence tant pour les études (faisabilité ; maîtrise d’œuvre) que pour les travaux selon la procédure adaptée ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de mandat n° 02/2013.**

**7.4 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Prêt et création d'une ligne de trésorerie : choix de l'organisme bancaire**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

**7.5 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n°8 Carrelage : Actes de sous-traitance n°1 et n°2**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président,

Par délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2011, l'entreprise BITZBERGER a été déclarée adjudicataire du lot n°8 « Carrelage » pour un montant de 53.210,72 € TTC.

A ce stade des travaux, l'entreprise BITZBERGER propose deux sous-traitants pour la réalisation des travaux de carrelage. Il s'agit des entreprises :

- Sarl DE STEFANO de Belfort
- Alain KUHN Carrelage de Cernay.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la demande de sous-traitance

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Accepte les propositions de sous-traitance de l'entreprise BITZBERGER ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer les actes de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.**

**7.6 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1 Gros œuvre-Terrassement-VRD : Acte spécial de sous-traitance modificatif**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président,

Par délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2011, l'entreprise Roesch Constructions a été déclarée adjudicataire du lot n°1 « Gros œuvre/Terrassement/VRD » pour un montant de 663.780 € TTC.

Le 21 janvier 2013, le conseil communautaire a approuvé un avenant au marché de travaux, faisant passer le marché initial de 663.780,00 € TTC à 669.132,40 € TTC.

Lors de sa séance du 27 février 2012, le conseil communautaire a accepté la proposition de sous-traitance n°1 de l'entreprise Roesch Constructions pour des travaux de terrassement et de VRD. Il s'agit de la société TP Schneider de Wittenheim.

A ce stade des travaux, le montant des prestations sous-traitées doit être réajusté.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiements comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
1	Gros-œuvre / Terrassement / VRD	ROESCH Constructions	HEIMSBRUNN	440.623,99 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	TP SCHNEIDER	WITTENHEIM	131.560,00 €
	Sous-traitant à paiement direct n°2	AW Découpe	NIEDERBRUCK	5.383,97 €
	Sous-traitant à paiement direct n°3	L.V.M.T.	FLAXLANDEN	36.363,18 €
	Sous-traitant à paiement direct n°4	UMUT	GALFINGUE	15.488,20 €
	Sous-traitant à paiement direct n°5	POLYCHAPE	COLMAR	16.962,15 €
	Sous-traitant à paiement direct n°6	SAF FACADE	SOPPE LE BAS	20.508,41 €
	Sous-traitant à paiement direct n°7	BETON SCIAGE	MULHOUSE	2.242,50 €
<b>Commentaires :</b> Acte de sous-traitance à paiement direct n°1 – Lot n°1 relatif à des travaux de terrassement et de VRD.				

Il est proposé d'accepter les éléments précités.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Accepte la proposition de sous-traitance de l'entreprise Roesch Constructions ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.**

### **7.7 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)**

Rapporteur : Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Dans le cadre du projet de création d'un groupe scolaire à Rustenhart, le cabinet d'architecture Josiane TRIBLE a présenté l'Avant-Projet Définitif (APD) le 22 mars 2013.

A ce stade, le montant estimatif des travaux (base & prestations supplémentaires éventuelles confondues) se chiffre à 1.821.897,42 € TTC.

Le dépôt des permis de construire et de démolir se fera courant avril.

La consultation des entreprises débutera en juin prochain hormis pour les travaux de désamiantage qui feront l'objet d'un lot et d'une consultation anticipée.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve le montant de l'Avant-Projet Définitif.**

*Observation : La répartition entre le programme de Base et les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sera présentée lors d'un prochain conseil communautaire.*

### **7.8 Rumersheim-le-Haut : Aménagement rues du Muhlbach et de Blodelsheim – Délibération relative à une remise gracieuse**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

La commune de Rumersheim-le-Haut avait confié la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement des rues du Muhlbach et de Blodelsheim à la communauté de communes. Le plan de financement de l'opération mobilisait des quotes-parts communautaires, une subvention départementale et le FNCTVA.

Le décompte financier transmis par la communauté de communes en date du 6 février 2004 devait solder l'opération.

Il s'avère, après vérification du comptable public, que l'opération n'est pas équilibrée dans les comptes de la communauté de communes. Il en ressort qu'une participation communale à hauteur de 23.666,72 € est nécessaire pour l'équilibre financier de l'opération.

Par délibération en date du 29 janvier 2013, la commune de Rumersheim-le-Haut constate qu'il s'agit d'une erreur de liquidation du FNCTVA. Aucune délibération de clôture de l'opération n'a été prise



par la communauté de communes. De même, aucune demande de quitus n'a été formulée par la communauté de communes.

En conséquence, la commune de Rumersheim-le-Haut demande la remise gracieuse totale de cette créance.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire,**

**Par 12 voix pour et 5 abstentions** (les délégués de la commune de Rumersheim-le-haut n'ont pas participé au vote),

**Accorde la remise gracieuse à la commune de Rumersheim-le-Haut concernant l'opération susvisée pour un montant de 23.666,72 €.**

#### **7.9 Rustenhart : Aménagement rue des bleuets – Délibération relative à une remise gracieuse**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

La commune de Rustenhart avait confié la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement de la rue des Bleuets à la communauté de communes. Le plan de financement de l'opération mobilisait des quotes-parts communautaires, une subvention départementale et le FNCTVA.

Le décompte financier transmis par la communauté de communes en date du 15 novembre 2006 devait solder l'opération.

Il s'avère, après vérification du comptable public, que l'opération n'est pas équilibrée dans les comptes de la communauté de communes. Il en ressort qu'une participation communale à hauteur de 31.397 € est nécessaire pour l'équilibre financier de l'opération.

Par délibération en date du 31 janvier 2013, la commune de Rustenhart constate qu'il s'agit d'une erreur de liquidation de la quote-part 2002 (affectée à une autre opération) de la part de la communauté de communes. Aucune délibération de clôture de l'opération n'a été prise par la communauté de communes. De même, aucune demande de quitus n'a été formulée par la communauté de communes. De surcroît, les liquidités mobilisables par la commune de Rustenhart ne permettent pas la prise en charge de cette dépense imprévue.

En conséquence, la commune de Rustenhart demande la remise gracieuse totale de cette créance.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire,**

**Par 12 voix pour et 6 abstentions** (les délégués de la commune de Rustenhart n'ont pas participé au vote),

**Accorde la remise gracieuse à la commune de Rustenhart concernant l'opération susvisée pour un montant de 31.397 €.**

**8. Divers (coopération transfrontalière GLCT, SCOT et Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, Iles du Rhin, multi-accueil intercommunal à Munchhouse, immobilier d'entreprises...)**

**Coopération transfrontalière GLCT :** lors du dernier comité directeur, le projet de centre de ressources et de documentation était à l'ordre du jour. L'assistant à maîtrise d'ouvrage a formulé des réserves sur la pertinence des dossiers présentés par les 4 bureaux d'études candidats.

**SCOT et Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon :** le SCOT a transmis une note de l'ADAUHR concernant les conséquences de la caducité du Schéma Directeur. Des projets portés par les intercommunalités pourraient éventuellement être impactés. Deux nouvelles recrues sont arrivées au Pays en remplacement d'agents démissionnaires (Marion PREFOL, chargée de missions Plan climat, et Emilie KRUST, chargée de mission Espace Info-Energie).

**Iles du Rhin :** le comité de gestion des Iles du Rhin a formulé un avis favorable aux projets d'aménagement de la piste mixte (circulations automobile et douce) vers le golf à Chalampé et de création d'un sentier de découverte nature portés par la communauté de communes Porte de France Rhin-Sud.

**Multi-accueil à Munchhouse :** la communauté de communes a sollicité l'ADAUHR pour réaliser une étude d'opportunité pour une nouvelle crèche à Munchhouse dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire portée par la commune. L'objectif est d'identifier les pistes de mutualisations possibles et les économies financières par rapport au projet initial d'extension du site actuel.

**Immobilier d'entreprises :** les prochaines réunions concernant l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une solution d'accueil des entreprises sont prévues le 17 avril (rendu phase 1 : diagnostic de l'environnement économique, marché du foncier et de l'immobilier d'entreprises) et le 6 mai (rendu phase 2 : positionnement et localisation du futur outil immobilier, Avant-Projet Sommaire, modalités d'organisation fonctionnelle). Actuellement, le bureau d'études rencontre les acteurs économiques du territoire.

**9. Communications**

**Référendum sur le Conseil d'Alsace :** Une réunion d'information se tiendra le 28 mars à Fessenheim. M. André ONIMUS se prononce publiquement pour le oui.

**Commission culturelle :** la prochaine réunion aura lieu le 2 avril 2013 à la Ruche.

**Tour de table :**

**Agnès KIEFFER** : fait le point sur la dernière sortie organisée par le service culturel, en l'occurrence le déplacement ski et randonnée raquettes à neige à la Bresse qui a totalisé 37 inscrits. La prochaine réunion du comité directeur de l'office de tourisme du Pays de Brisach aura lieu à la Ruche (date à convenir). Suite à une forte demande, une nouvelle session de formation au BAFA sera organisée à l'automne prochain à la « Ruche » à Fessenheim.

**M. Frédéric GOETZ** : indique que des négociations sont en cours avec le fournisseur des bacs roulant pucés car des défauts de fabrication ont été constatés sur le matériel remis à la communauté de communes. Il annonce aussi que, depuis le passage à la redevance incitative, les tonnages d'ordures ménagères collectées en porte à porte sont inférieurs aux prévisions pour les premiers mois de l'année 2013.

**M. Henri MASSON** : rappelle que l'inauguration de la mairie de Roggenhouse se déroulera le 13 avril 2013. Il donne également des informations sur l'état d'avancement du chantier de l'EHPAD « Les Molènes » à Bantzenheim.

**Mme Fabienne STICH** : annonce la prochaine action de la nouvelle association « Fessenheim, notre Energie » qui se déroulera le 13 avril 2013 à Fessenheim. Des bulletins d'adhésion de l'association et une copie des statuts sont distribués aux délégués.

**M. François BERINGER** : informe que le bureau d'études Syndex a présenté l'étude sur les impacts socio-économiques d'une éventuelle fermeture du CNPE à Colmar au siège du Conseil Général du Haut-Rhin. La commune de Fessenheim et la communauté de communes ont été conviées à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h30. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 25 février 2013
2. Répartition des sièges du futur conseil communautaire
3. Zones d'activité économique
  - 3.1 Fixation du prix de l'are viabilisé
  - 3.2 Zone Industrielle Koechlin : Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire de sol signée avec EDF
4. Gestion des déchets ménagers :
  - 4.1 Redevance incitative des ordures ménagères : Tarification complémentaire 2013
  - 4.2 Redevance incitative des ordures ménagères : Exonération pour les entreprises présentant des contrats
  - 4.3 Eco-Emballages : Convention spécifique Standard Expérimental Métaux
  - 4.4 Marchés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Lot 2 Fourniture et distribution de bacs roulants pucés - Avenant n°1
5. Attribution de fonds de concours aux communes pour l'adhésion au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade verte)
6. Ressources humaines
7. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
  - 7.1 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Attribution du lot unique et contrôle technique
  - 7.2 Blodelsheim – Atelier municipal : Travaux de mise en conformité – Décision modificative N°1/2013
  - 7.3 Munchouse : Aménagement rues d'Hirtzfelden, des fleurs et de Rumersheim
  - 7.4 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Prêt et création d'une ligne de trésorerie : choix de l'organisme bancaire
  - 7.5 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n°8 Carrelage : Actes de sous-traitance n°1 et n°2
  - 7.6 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1 Gros œuvre-Terrassement-VRD : Acte spécial de sous-traitance modificatif
  - 7.7 Rustenhardt : Création d'un groupe scolaire : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)
  - 7.8 Rumersheim-le-Haut : Aménagement rues du Muhlbach et de Blodelsheim – Délibération relative à une remise gracieuse
  - 7.9 Rustenhardt : Aménagement rue des bleuets – Délibération relative à une remise gracieuse
8. Divers (coopération transfrontalière GLCT, SCOT et Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, Iles du Rhin, multi-accueil intercommunal à Munchouse, immobilier d'entreprises...)
9. Communications

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		Procuration à Eric MICHELAT
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		Procuration à François BERINGER
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		Procuration à Agnès MATTER-BALP
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		Procuration à Philippe HEID
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		

<b>Prénom / Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		